

Titre : Fabrication d'enseignes

Code : 4237

Unités : 48

Durée : 720 heures

Secteur de formation : Fabrication mécanique (11)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2013

Centre de services scolaire mandaté : Marguerite-Bourgeoys

Centres de services scolaires participants : s. o.

Fonction de travail : Enseigniste

Objectifs du programme d'études : Rendre l'élève capable de fabriquer des enseignes, des panneaux d'affichage et de signalisation qui serviront à identifier un commerce, une municipalité, un carrefour commercial et, de façon plus générale, toute entreprise ou lieu qui requiert des enseignes, des panneaux d'affichage ou de la signalisation. L'enseignant pourra fabriquer divers types d'enseignes et de panneaux d'affichage ou de signalisation construits en bois, en plastique, en métal, en matériaux composites, lumineux ou non lumineux.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 237-011	Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation	15
AEP 237-023	Interpréter des plans, des schémas et des croquis	45
AEP 237-032	Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail	30
AEP 237-044	Effectuer des travaux d'atelier	60
AEP 237-056	Appliquer des techniques de soudage	90
AEP 237-068	Fabriquer des boîtiers d'enseignes	120
AEP 237-072	Fabriquer des lettres et des éléments graphiques profilés	30
AEP 237-084	Fabriquer des supports structuraux d'enseignes	60
AEP 237-095	Assembler des composants électriques	75
AEP 237-103	Fabriquer des enseignes non lumineuses	45
AEP 237-114	Effectuer la finition d'enseignes	60
AEP 237-123	Effectuer l'assemblage final d'enseignes	45
AEP 237-133	S'intégrer au milieu de travail	45

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Fabrication d'enseignes* n'ont pas permis, pour le moment, d'identifier de compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Documentation disponible sur demande

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input type="checkbox"/> Projet de formation | <input checked="" type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle | |
| <input type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation | <input type="checkbox"/> Cadre d'évaluation | |